CESE Wallonie

Pôle
Ruralité

AVIS

RUR.25.0350.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur Fabien PILLE pour le compte de l'asbl Natagora pour la capture, le transport, la détention et le relâcher en réserve naturelle d'individus de Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) dans le cadre d'opérations de sauvetage d'individus dans le cadre de travaux d'infrastructures ferroviaires (L165)

Avis adopté le 18/03/2025

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée :	Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception :	21/02/2025
Références :	DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/ /SLa/ Sortie 2025 : 2395

Avis

Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis :	45 jours
Préparation de l'avis :	Visioconférence du 18 mars 2025

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 18 mars 2025, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, celle-ci s'inscrivant dans la continuité d'une demande antérieure d'Infrabel au niveau du tronçon Bertrix-Libramont (ligne 165) et pour laquelle il a rendu un avis favorable en date du 23 juin 2023.

Bien qu'en 2023, la demande d'Infrabel ne prévoyait pas d'opération de sauvetage, le PRSN ne peut que reconnaître l'intérêt d'organiser de telles opérations en vue de limiter encore davantage l'impact des travaux de modernisation en cours sur les populations de lézards vivipares dans cette zone.

Il relève par ailleurs que ces captures constituent une opportunité de repeuplement du site des Pairées, important d'un point de vue de l'herpétofaune. Ce repeuplement, en plus d'augmenter la richesse spécifique, pourrait être favorable à la Vipère péliade, dont la population est actuellement en déclin. Ces translocations s'inscriraient qui plus est dans le cadre du programme LIFE B4B.

Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »